

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

P. RICARD

Chronique des banques et questions monétaires

Journal de la société statistique de Paris, tome 67 (1926), p. 230-233

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1926__67__230_0

© Société de statistique de Paris, 1926, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III

CHRONIQUE DES BANQUES ET QUESTIONS MONÉTAIRES

Réforme monétaire en Hongrie. — Poursuivant l'œuvre d'assainissement financier commencé en 1924, conformément aux accords de Genève du 14 mars 1924 (1), le Parlement hongrois a adopté en novembre 1925 le projet de loi relatif à la création d'une nouvelle unité monétaire basée sur l'étalon-or.

Pendant la période de dix-huit mois qui a suivi les premières réformes, la couverture des billets de la Banque d'émission, qui était fixée à 20 %, a dépassé 50 %. Le taux d'escompte a été abaissé de 12 1/2 % à 7 % et la couronne a été stabilisée au cours de 340.000 couronnes pour une livre sterling. Depuis que celle-ci est au pair de l'or, ce cours est considéré comme équivalent au souverain.

La nouvelle monnaie hongroise est le *pengö* divisé en 100 *garas*. Le mot *pengö* signifie florin en hongrois. Des monnaies d'or de 10 et 20 *pengö* sont frappées à raison de 3.800 *pengö* par kilogramme d'or fin. Un kilogramme d'alliage à 9/10 permet de fabriquer 3.420 *pengö*. Dans ces conditions un souverain-or représente 27.8251 *pengö*, un reichsmark-or 1.316996 *pengö*, et un franc-or 0,91 *pengö* à la parité métallique.

En vertu de la loi monétaire, il sera frappé des pièces de 10 et 20 *pengö* dont le poids respectif sera de 2,923975 et 5,263136 grammes. La frappe des pièces libellées en couronne-or est interdite. Quant à la monnaie divisionnaire d'argent, le montant des pièces frappées est prévu pour un montant de 50 millions de *pengö*; ces pièces seront au titre de 640/1.000 et le poids de la pièce d'argent d'un *pengö* sera de 5 grammes.

La conversion des couronnes papier en *pengö* doit s'effectuer sur la base de 12.500 couronnes papier pour un *pengö* soit 8 *pengö*, pour 100.000 couronnes papier.

Depuis le 12 janvier 1926, les banques et les sociétés sont tenues d'arrêter leurs bilans en *pengö*. Pendant la période transitoire trois monnaies de compte sont autorisées en Hongrie, le *pengö* pour le bilan des sociétés et des entreprises, la couronne papier dans les transactions effectives et la couronne-or pour le calcul des impôts divers, des droits de douanes et des loyers, la couronne-or équivaut à 1,5854 *pengö*. A la fin de l'année 1926, la couronne papier aura complètement cessé d'être monnaie légale en Hongrie et elle aura disparu de la circulation.

Réforme monétaire en Finlande. — La Finlande vient de mettre fin à la dépréciation de sa monnaie, survenue à la suite de la guerre mondiale. Depuis le 5 novembre 1924, la valeur du mark finlandais est restée stable et le dollar a été constamment coté au cours de 39.70. C'est sur cette base qu'a été déterminée la valeur du nouveau mark-or.

La loi monétaire du 21 décembre 1925 n'a donc fait que consacrer la dévaluation actuelle du mark-papier. La nouvelle monnaie a la même désignation que l'ancienne et est divisée en 100 *pennis*. De ce fait, la valeur au change du mark finlandais ne se trouve ni augmentée ni diminuée.

Conformément à la nouvelle loi, il est frappé des pièces de 100 et de 200 marks. Les pièces de 100 marks contiennent 3 15/19 grammes d'or fin et celles de 200 marks 7 11/19 grammes. Dans 2 kilogrammes d'or à 0,9 on frappe 475 pièces de 100 marks et autant de pièces de 200 marks dans 4 kilogrammes d'or monnayé.

La monnaie divisionnaire est constituée par des pièces de 1 mark, de 50 et 25 *pennis* en bronze, ainsi que par des pièces de 10 et 5 *pennis* en cuivre. L'alliage pour la fabrication des monnaies de bronze est composé de vingt-cinq parties de nickel et de soixante-quinze parties de cuivre. Pour les monnaies de cuivre on emploie qua-

(1) Voir le numéro de février 1925.

tre-vingt-quinze parties de cuivre, quatre parties d'étain et une de zinc. La loi monétaire qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1926 abroge celle du 9 août 1877.

La valeur au pair du nouveau mark-or finlandais est de 39,7056 marks pour 1 dollar, 193,2296 marks pour une livre sterling, et 100 marks finlandais valent 13,0526 francs-or.

* * *

Le rétablissement de l'étalon-or a nécessité l'adoption d'une série de dispositions relatives à l'administration de la Banque de Finlande, celle-ci ayant pour but principal de maintenir la stabilité du nouveau régime monétaire.

La Banque de Finlande a le privilège de l'émission de billets pour un montant égal à son encaisse-or et à ses avoirs de premier ordre déposés chez des correspondants étrangers. Elle a, en outre, la faculté d'émettre des billets contre une couverture secondaire ne dépassant pas 1 milliard 200 millions de marks. Cette couverture doit être constituée par des effets en valeur étrangère payables à l'étranger, par des obligations étrangères cotées dans les bourses étrangères, par des coupons échus libellés en monnaie étrangère, ainsi que par son portefeuille commercial, constitué par des effets payables en Finlande, n'ayant pas plus de trois mois à courir, et garantis par la signature de deux personnes notoirement solvables.

Le montant de l'encaisse-or ne doit pas être inférieur à 300 millions de marks finlandais. Cette réserve, qui était de 43.3 millions de marks-or anciens, avant la réforme monétaire, s'élève de ce fait à 330 millions de marks-or après la dévaluation. Désormais, les Bons du Trésor et les emprunts à court terme sont exclus de la couverture légale et le Gouvernement devra rembourser, avant la fin de 1928, tous les Bons du Trésor se trouvant en la possession de la Banque de Finlande.

La Banque n'est pas tenue de rembourser ses billets uniquement en monnaie d'or finlandaise ou en or en barres, elle peut les échanger aussi contre des chèques libellés en monnaie d'or étrangère et payables au cours du jour à condition que ce cours ne dépasse pas la parité métallique de plus de 1 %.

En dehors de ses fonctions proprement monétaires, la Banque se livre aux mêmes opérations que par le passé sous le contrôle de la Diète. Ce contrôle est exercé par les inspecteurs généraux et les commissaires des comptes, nommés par cette assemblée.

L'administration directe est assurée par un conseil d'administration composé d'un président et de quatre membres, au maximum, dont l'un doit être juriste.

La réforme monétaire a été conçue de telle manière que le public ne s'apercevra pas sérieusement de la transformation réalisée, aucun changement n'étant intervenu dans la valeur actuelle du mark finlandais. Les anciens billets et les nouveaux émis sous le régime de la loi du 21 décembre 1925, seront remboursés, en or ou en devises, sur la base de la valeur que la monnaie finlandaise possède en vertu de la nouvelle loi monétaire.

Compensations et virements. — L'accroissement des virements de la Banque de France et des effets présentés dans les Chambres de Compensation, qui avait été enregistré durant les années précédentes, s'est accentué au cours des années 1924 et 1925, par suite du développement continu des affaires commerciales et boursières, et sous l'action d'une forte dépréciation de la monnaie. Cette tendance a été surtout marquée pendant le premier trimestre 1924 et au cours de 1925.

Les opérations des clearing-houses anglais pendant l'année 1924 sont en augmentation sur 1923, augmentation provoquée par de nombreuses demandes de crédit de la part des pays européens pour la reconstruction, ainsi que par la reprise des affaires commerciales tant dans la Métropole qu'en province. En 1925 l'accroissement n'a fait que s'accroître. La tendance croissante des emprunts à court terme, la grande activité au Stock Exchange, surtout sur le marché des actions de caoutchouc, la levée de l'embargo sur les emprunts extérieurs, sont autant de causes de l'augmentation des opérations de clearing, qui s'élevèrent à 40 milliards 437 millions de livres, chiffre qui n'a jamais été atteint, même en 1920, pendant la période de grande prospérité commerciale.

Montant des compensations	1924	1925
FRANCE (millions de francs)		
Chambre de compensation de Paris	368.059	371.656
Virements de la Banque de France à Paris	1.501.087	1.554.652
Virements de la Banque de France en province	213.132	257.595
Chambres de compensation de province	44.893	56.933
ANGLETERRE (millions de livres)		
Londres (Clearing)	39.533	40.437
Province (Clearing)	1.788	1.789

La grande activité qui se manifeste aux États-Unis dans le domaine commercial ou financier apparaît dans les opérations des clearing qui ont subi une augmentation sensible au cours des années 1924 et 1925. Voici le montant des compensations :

Années finissant le 31 décembre	New-York	Autres villes	Total
		(Millions de dollars)	
1922	217.900	157.784	375.684
1923	213.900	188.557	402.457
1924	249.868	205.166	455.034
1925	283.619	228.444	512.063

Au contraire, au Canada, la diminution des opérations des 29 clearing houses, déjà sensible en 1924, s'est accentuée en 1925.

Années finissant le 31 décembre	Millions de dollars
1922	16.232
1923	17.334
1924	16.978
1925	16.741

Cours des métaux précieux. — Pendant le quatrième trimestre 1925 le cours maxima de l'or s'est maintenu à 84 s. 11 1/2 et les cours minima mensuels ont varié de 84 s. 10 1/2 à 84 s. 11 l'once de fin. Quant à l'argent, il a subi les fluctuations suivantes :

	Argent	
	(Cours de l'once standard)	
	Maximum	Minimum
Octobre	33 3/16	32 5/8
Novembre	32 3/4	31 15/16
Décembre	32 3/16	31 1/3

Situation monétaire de quelques pays extra-européens.

		FIN	FIN	FIN	VARIATIONS de fin déc. 1924 à fin déc. 1925	
		octobre 1925	novemb. 1925	décemb. 1925		
ÉTATS-UNIS.	Trésor.	Encaisse : or (millions de francs)	19.234	19.217	19.210	— 730
		— argent	2.489	2.487	2.476	+ 15
		Circulation (greenbacks et certificats métalliques)	12.861	12.900	12.913	+ 977
	Banque de réserve fédérale.	Encaisse disponible	1.032	743	1.709	+ 2
		Encaisse (y compris les certificats métalliques, non compris l'or chez les agents de réserve fédérale)	7.060	6.970	6.784	+ 580
		Circulation	8.813	9.004	9.542	— 141
	Taux courant de l'escompte à New-York (%)	3 1/2	3 1/2	3 1/2	— 1/2	
ARGENTINE.	Valeur au change de la piastre-or (pair = 100)	93,75	94,17	94,04	— 0,20	
BRESIL.	Valeur au change du milreis	46,24	42,85	45,31	+ 9,09	
CHILI.	Valeur au change du peso	59,47	60,07	58,86	+ 3,64	
EGYPTE.	Valeur au change de la livre égyptienne	99,57	99,57	99,77	+ 2,60	
INDE.	Or (currency reserve et gold standard reserve) (millions de francs)	379	379	379	»	
	Argent (currency reserve et gold standard reserve)	1.531	1.541	1.417	+ 44	
JAPON.	Valeur au change de la roupie (pair = 100)	112,78	112,87	112,96	+ 2,86	
	Encaisse or de la Banque du Japon (millions de francs)	2.906	2.902	2.875	+ 15	
	Valeur au change du yen (pair = 100)	85,10	86,98	86,61	+ 9,33	

NOTA. — Les conversions en francs sont effectuées sur la base du pair monétaire. — La valeur au change des unités monétaires est calculée d'après le cours du change sur New-York, coté directement ou évalué d'après la parité sur le marché de Londres.

SITUATION DES MARCHÉS MONÉTAIRES EUROPÉENS

		SITUATION DES BANQUES D'ÉMISSION					VALEUR AU COURS du change de la monnaie nationale (1) (le par = 100)	
	ENCAISSE métallique	BILLETTS en circulation	DÉPÔT, publics et privés	PORTE-FEUILLE et avances	RESSOURCES DISPONIBLES pour les règlements extérieurs		TAUX de l'escompte	
					Encaisse or & l'étranger	Effets sur l'étranger		
En millions de francs. (2)								
FRANCE (Banque de France)	5.858 5.863 5.868 + 17	46.679 48.085 49.933 + 1.254	2.517 3.022 3.955 + 1.282	6.180 6.156 6.038 - 2.142	5.548 5.548 5.548 + 3	565 568 563 - 7	15 11 10 - 1	21,77 20,73 19,38 - 8,71
ALLEMAGNE (Reichsbank)	1.589 1.591 1.588 + 580	3.504 3.464 3.701 + 1.274	772 734 871 - 155	2.005 2.092 2.406 - 195	1.709 1.509 1.510 + 360	435 503 503 + 187	9 9 9 - 1	99,95 99,95 99,95 99,95
ANGLETERRE (Banque d'Angleterre et Currency Notes)	3.992 3.843 3.789 - 275	10.867 10.800 11.038 + 417	2.813 3.143 4.226 - 181	1.854 1.945 2.582 - 8	3.757 3.668 3.614 - 275	" " " "	" " " "	99,56 99,96 99,66 + 2,46
BELGIQUE (Banque nationale)	364 365 365 + 187	7.653 7.544 7.471 - 179	134 103 566 + 119	1.630 1.480 1.564 + 235	278 274 274 + 3	" " " "	30 30 30 + 12	23,48 23,48 23,48 - 2,33
ESPAGNE (Banque d'Espagne)	3.192 3.169 + 3	4.459 4.399 4.423 - 112	1.366 1.397 1.601 + 224	2.355 2.541 2.472 + 107	2.537 2.537 2.537 + 2	38 38 29 - 4	" " " "	74,27 73,54 73,23 + 0,78
ITALIE (Banque d'Italie)	1.080 1.080 1.019 + 3	15.437 15.134 15.242 + 1.255	2.829 2.267 3.325 + 45	8.692 7.789 8.570 + 2.089	891 892 892 + 2	507 553 523 + 46	12 12 12 + 6	20,52 20,99 20,94 - 1,09
PAYS-BAS (Banque néerlandaise)	987 1.010 981 - 105	1.850 1.903 1.836 - 128	71 77 87 - 37	967 952 946 - 99	878 961 1.070 + 180	" " " "	512 514 518 - 283	100,01 99,86 99,59 - 0,62
ROUMANIE (Banque nationale)	572 573 571 - 4	30.369 30.216 30.222 + 785	700 916 1.114 + 1.065	8.368 8.946 8.870 + 1.065	566 566 566 + 14	" " " "	" " " "	2,44 2,93 2,38 - 0,26
SUISSE (Banque nationale)	554 547 566 - 37	819 819 876 - 38	77 96 127 + 7	323 346 411 + 29	466 456 467 - 39	30 36 26 - 21	3 1/2 3 1/2 3 1/2 - 1/2	99,87 99,87 100,23 - 0,73
TCHÉCO-SLOVAQUIE (Bureau bancaire)	1.082 1.083 1.084 - 19	8.315 8.317 8.829 - 422	529 1.003 1.205 - 17	1.118 1.346 1.639 - 896	1.082 1.083 1.084 - 19	630 729 785 + 11	" " " "	14,61 14,61 14,61 - 0,29

(1) Calculée d'après le cours du change sur New-York coté directement ou évalué d'après la parité sur une place intermédiaire.

(2) Les conversions sont effectuées sur la base du pair monétaire.